



Le montage financier dans le programme « Cofund » PCN Marie Skłodowska-Curie 12/03/2018

Les règles de financement :

➤ **Les principes généraux :**

- La CE finance la moitié des coûts éligibles du programme de mobilité
- Les coûts sont différenciés selon les chercheurs (ESR=doctorants ou ER=chercheurs expérimentés)

➤ **Les coûts unitaires retenus pour le calcul de la contribution de la CE :**

La CE a fixé des « coûts unitaires » (forfaits non négociables) :

- 3870 € par mois de rémunération pour un ESR, 5480 € par mois pour un ER (coût total employeur)
- 650 € par mois pour l'institution au titre du management

➤ **La subvention de la CE :**

La CE finance la moitié de ces coûts unitaires, soit une subvention de :

- 1935 € par mois de rémunération pour un ESR, 2740 € par mois pour un ER, (coût total employeur)
- 325 € par mois pour l'institution (management)

Conditions supplémentaires :

La subvention de la CE est soumise aux conditions suivantes :

- La rémunération (coût total employeur) à verser aux ESR et ER :
 - Les rémunérations des ESR et ER doivent impérativement être supérieures aux « planchers » suivants : 2709 € par mois pour un salaire d'ESR, et 3836 € pour un ER.
 - La contribution de la CE est de 1935 € pour un ESR et 2740 € pour un ER.
 - 325 € par mois pour l'institution (management et frais indirects)
- Dans le cas où la législation nationale ne permet pas de verser un salaire, les ESR et les ER perçoivent alors une bourse (fixed amount fellowship) :
 - Le montant de la bourse (nette de toute charge) à verser est au minimum de 1354.5 € par mois pour un ESR et 1918 € pour un ER.
 - La contribution européenne pour la rémunération est alors divisée par deux : 967.5 € par mois de rémunération pour un ESR, 1370 € pour un ER (bourse)
 - 325 € par mois pour l'institution (management et frais indirects)

Catégories de chercheurs	Cas d'un salaire		Cas d'une bourse		Contribution management
	Rémunération minimale	Contribution CE	Rémunération minimale	Contribution CE	
ESR	2709 €	1935 €	1354.5 €	967.5 €	325 €
ER	3836 €	2740 €	1918 €	1370 €	325 €

Exemples (ESR) :

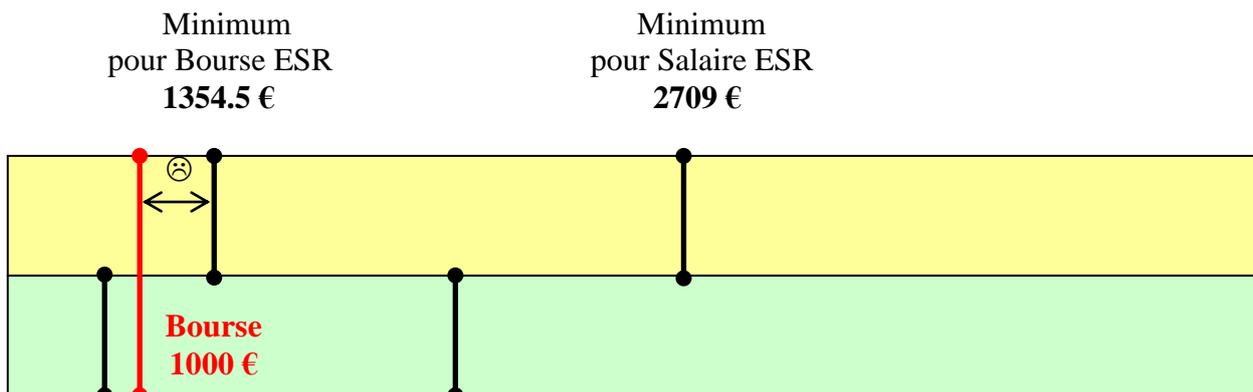
- 1) **Un programme de mobilité souhaite offrir des bourses de thèses d'un montant de 1000 € par mois (sous forme de montant fixe et non pas de salaire) :**
 - ⇒ *Ce programme est inéligible en l'état. Il faut augmenter la rémunération. A noter, beaucoup de programmes existants en France offrent des bourses d'environ 800 à 900 € (ex : les BGF)*

- 2) **Un programme de mobilité souhaite offrir des bourses de thèses d'un montant de 2000 € par mois (sous forme de montant fixe et non pas de salaire) :**
 - ⇒ *La subvention sera de 967.5 € par mois (+ 325 € pour le management)*
 - ⇒ *Coûts éligibles du programme pour 3 cohortes de 10 doctorants pour 36 mois les 3 premières années :*
 - *Coût total du projet : $10 \times 3 \times 36 \times (2000 + 650) = \underline{2\ 862\ 000\ €}$*
 - *Financement de la CE: $10 \times 3 \times 36 \times (967.5 + 325) = \underline{1\ 395\ 900\ €}$*
 - *Part supportée par le porteur de projet : $2\ 862\ 000\ € - 1\ 395\ 000\ € = 1\ 466\ 100\ €$
Soit 51 %*

- 3) **Un programme de mobilité souhaite offrir des allocations doctorales (sous forme de salaire) avec un cout employeur de 2750 €**
 - ⇒ *La subvention sera de 1935 € par mois (+ 325 € pour le management)*
 - ⇒ *Coûts éligibles du programme pour 3 cohortes de 10 doctorants pour 36 mois les 3 premières années :*
 - *Coût total du projet : $10 \times 3 \times 36 \times (2750 + 650) = \underline{3\ 672\ 000\ €}$*
 - *Financement de la CE: $10 \times 3 \times 36 \times (1935 + 325) = \underline{2\ 440\ 800\ €}$*
 - *Part supportée par le porteur de projet : $3\ 672\ 000\ € - 2\ 440\ 800\ € = 1\ 231\ 200\ €$
Soit 33,5 %*

Illustrations :

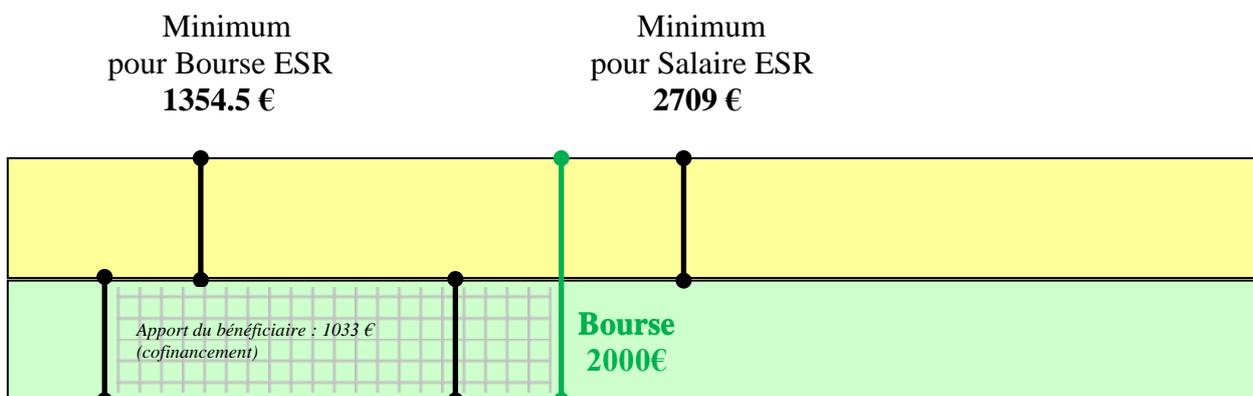
Exemple 1 : inéligible



Subvention CE
si Bourse
967 €

Subvention CE
si Salaire
1935 €

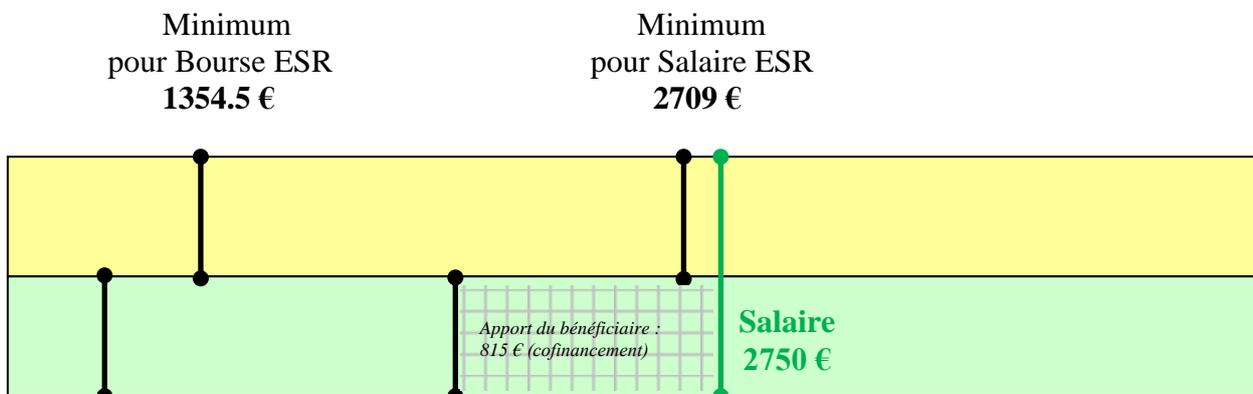
Exemple 2 : éligible



Subvention CE
si Bourse
967 €

Subvention CE
si Salaire
1935 €

Exemple 3 : éligible



Subvention CE
si Bourse
967 €

Subvention CE
si Salaire
1935 €

Remarques et conclusion :

- Les exemples concernent uniquement les ESR, mais la démarche est identique pour les ER
- Les exemples portent sur des bourses de thèses et fonctionnent en année. En principe, les financements de thèse devront avoir une durée de 36 mois.
- Le financement du porteur de projet a également été estimé « hors management » car parfois ces dépenses peuvent être internalisées (administration préexistante gérant un programme en cours). Cette estimation permet d'évaluer le coût « net » du projet. Elle est donnée à titre indicatif.
- Attention : les autres coûts (mobilité, frais de recherche, déplacements, frais indirects...) doivent être financés par d'autres sources de financement (fonds structurels par exemple), et non par le programme Horizon2020.

Conclusion

Le cofinancement dans cette action peut largement dépasser 50%. Le taux va dépendre du montant du salaire ou de la bourse offerts. L'ajout dans Horizon2020 de la prise en charge par l'UE de frais de management est un progrès. Toutefois, il n'est pas certain qu'elle soit suffisante pour tous les projets.